



Prescriptions d'exécution AXA Women's Cup

1. Dispositions introductives	2
1.1 Généralités.....	2
1.2 Inscription.....	2
1.3 Conditions de participation	2
2. Activité de jeu	2
2.1 Organisation & modalités.....	2
2.2 Convocation de match	3
2.3 Terrain de jeu	3
2.4 Groupement	3
3. Jour de match.....	3
3.1 Heure de match.....	3
3.2 Renvoi de matchs	3
3.3 Carte de match.....	3
3.4 Remplacement	4
3.5 Carton jaune / rouge & Sanctions	4
3.6 Ballons.....	4
3.7 Convocation des arbitres & Frais	5
4. Administratif	5
4.1 Résultat / Rapport.....	5
4.2 Fairplay.....	5
4.3 Titre et primes.....	5
4.4 Amendes	5
5. Disposition finales	6



1. Dispositions introductives

1.1 Généralités

Se basant sur l'article 65 des statuts de l'ASF ainsi sur l'article 14 alinéa 2 du règlement de jeu, la Direction Football féminin édicte les prescriptions d'exécution. Ces prescriptions sont valables en complément du règlement de jeu et du règlement des juniors de l'ASF. Les départements et les associations régionales ont l'autorisation d'édicter des règlements, prescriptions et consignes nécessaires pour les compétitions organisées par eux même, pour autant qu'ils ne diffèrent pas des directives de l'ASF, sauf si cela est prévu explicitement.

1.2 Inscription

La participation est obligatoire pour les clubs de l'AWSL, LNB ainsi que de la 1^{ère} P ligue (nouvelle saison). Elles sont considérées comme inscrites. Les autres équipes peuvent se qualifier par les tours préliminaires, pour lesquels les associations régionales sont responsables. L'équipe féminine du club gagnant le SUVA Fair-play Trophy reçoit une place pour la Coupe Suisse féminine. Le vainqueur de la saison régulière et le champion suisse ont un laissez-passer pour le 1^{er} tour de la Coupe. S'il s'agit de la même équipe, le deuxième du classement final de l'AWSL obtient le libre parcours.

Les équipes de l'AXA Women's Cup se composent comme suit :

Die AXA Women's Cup Teams setzen sich wie folgt zusammen:

AXA Women's Super League, NLB/LNB	19 Teams
Erste Liga / Première ligue	24 Teams
SUVA Fair-Play-Trophy-Gewinner	1 Team
FVRZ, OFV, FVBJ, IFV, AFV: je 2 Teams / chacun 2 équipes	10 Teams
ACVF, FVNWS, AFF, ACGF, AVF/WFV, SOFV, ANF, FTC : je 1 Team / chacun 1 équipe	8 Teams
Total	62 Teams

1.3 Conditions de participation

Les clubs peuvent être représenté à la coupe avec une équipe seulement. Les clubs sont obligés de participer à la coupe avec leur première équipe. Jusqu'au 30.06., les participants des régions doivent être annoncés à l'ASF :

- 1 équipe par région
- Les places restantes seront attribuées selon le nombre de joueuses licenciées

2. Activité de jeu

2.1 Organisation & modalités

Les tours principaux seront joués avec les équipes qualifiées. Les perdants sont éliminés.

Pour le 1^{er} tour principal (62 équipes) le tirage au sort est effectué en trois groupes régionaux.

Lors des deux premiers tours principaux, les équipes de **l'AWSL ne jouent pas l'une contre l'autre.**

Lors du premier tour, les **équipes de l'AWSL et de la LNB ne jouent pas l'une contre l'autre.**

Les règles de jeu officielles de la FIFA et de l'ASF font foi.

Si le résultat est un match nul après la fin du temps réglementaire de 2x45 minutes, alors le match sera prolongé de 2x15 minutes. En cas de résultat nul après les prolongations, une séance de tirs au but sera effectuée.

Tous les tirages au sort sont de la compétence de la Direction du Football Féminin de l'ASF. Jusqu'aux ¼ de finale, l'équipe jouant dans la ligue inférieure jouera à domicile. Avec l'accord de l'ASF, les clubs peuvent

échanger le terrain.

Le vainqueur de la première demi-finale tirée au sort est club à domicile en finale.

2.2 Convocation de match

A partir du premier tour principal, les dates sont fixées par la Direction Football Féminin et font foi. La convocation des matchs s'effectue de façon analogue au championnat de l'AWSL et de la LNB.

2.3 Terrain de jeu

Pour les terrains, les consignes du club recevant s'appliquent.

2.4 Groupement

Selon le règlement de groupement.

3. Jour de match

3.1 Heure de match

Le calendrier de championnat est obligatoire et doit être respecté dans tous les cas.

Samedi entre 16h00 et 20h00, dimanche entre 11h00 et 16h00 ou pendant la semaine entre 19h00 et 20h00. Il est possible de fixer d'autres horaires avec l'accord de l'adversaire et l'ASF. Les coups d'envoi en dehors de ces horaires ne seront autorisés qu'avec l'accord de l'adversaire et de l'ASF

3.2 Renvoi de matchs

En cas de météo capricieuse, les clubs doivent réserver un terrain synthétique comme terrain de réserve. Si ceci n'est pas possible, le match sera transféré sur le terrain de l'adversaire en cas d'impraticabilité du terrain. La décision relative doit être prise au plus tard jusqu'à 08h00 le jour du match. En cas de circonstances exceptionnelles, les demandes de report doivent être soumises à la Direction du Football Féminin à women@football.ch le jour du match, avant le départ de l'équipe adverse. Le club à domicile est aussi dans l'obligation d'avertir l'adversaire ainsi que l'arbitre resp. le trio arbitral.

3.3 Carte de match

La carte de match est à remplir selon RJ via clubcorner.ch. Les informations destinées à l'arbitre seront transmises digital. Un responsable de chaque club doit se présenter à l'arbitre au plus tard 60 minutes avant le début du match pour régler avec lui les affaires administratives telles que les carte de match, les équipements et les zones d'échauffement, etc.

En cas de participation de l'AWSL, 5 exemplaires supplémentaires du Medialist doivent être remis à l'organisateur du match 60 minutes avant le début de la rencontre. Les exemplaires sont mis à la disposition des journalistes par l'organisateur du match.

La carte de match ne peut comporter au maximum que 20 joueuses.

Au total, jusqu'à 17 personnes peuvent être autorisées pour le banc des remplaçants, qui doivent toutes figurer sur la carte de joueur. (9 remplaçantes et 8 membres du staff). Le nombre maximum de huit membres du staff doit être respecté même si moins de neuf remplaçantes sont inscrites.

3.4 Remplacement

5 joueuses par match (gardienne incluse). Chaque équipe a un maximum de trois opportunités de procéder à des remplacements. Si les deux équipes effectuent un remplacement en même temps, on considère ceci comme une opportunité de remplacement par équipe. Les remplacements peuvent toujours être effectués pendant la mi-temps. La mi-temps ne compte pas comme l'une des trois possibilités de remplacement. En cas de prolongation dans les matches décisifs, chaque équipe peut procéder à un remplacement supplémentaire, qu'elle ait ou non épuisé son quota de remplacements et ses possibilités de remplacement. Des remplacements peuvent également être effectués pendant l'intervalle entre le temps de jeu régulier et la prolongation et pendant la mi-temps de la prolongation, sans utiliser les possibilités de remplacement. Si une équipe n'a pas utilisé son nombre maximal de remplacements ou d'opportunités de remplacement, ils pourront être utilisés en prolongation. Les joueuses remplacées ne peuvent pas être remises à nouveau en jeu.

3.5 Carton jaune / rouge & Sanctions

Selon les sanctions AWSL et LNB

Avertissements (cartons jaunes) : voir règlement disciplinaire RD art. 79.

Expulsions (cartons rouges) : voir règlement disciplinaire RD art. 14, 78, 80.

Les avertissements (cartons jaunes) seront supprimés pour toutes les équipes après la saison régulière.

Avertissement Joueuses:

Premier avertissement: amende Fr. 30.-.

A chaque nouvel avertissement, l'amende augmente de Fr. 10.-.

Au deuxième avertissement et tous les deux suivants, une suspension pour un match suivra.

Expulsion Joueuses:

L'expulsion sera sanctionnée par une suspension et une amende administrative, qui peut s'élever à Fr. 100.-.

Avertissement aux membres du staff :

Premier avertissement: amende Fr. 50.-.

A chaque nouvel avertissement, l'amende augmente de Fr. 10.-.

Au deuxième avertissement et tous les deux suivants, une suspension pour un match suivra.

Expulsion des membres du staff:

L'expulsion sera sanctionnée par une suspension et une amende administrative, qui peut s'élever à Fr. 100.-.

3.6 Ballons

Les consignes du club selon la catégorie la plus haute.

3.7 Convocation des arbitres & Frais

A partir des tours principaux, les arbitres sont convoqués par la commission des arbitres de l'ASF. Les matchs avec participation d'une équipe de l'AWSL et de la LNB sont dirigés par un trio d'arbitres.

A partir des tours principaux, les frais d'arbitres sont à la charge du club à domicile. Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement. Pour la finale, les frais d'arbitres sont à la charge de l'ASF, les équipes reçoivent un dédommagement pour les frais de transport.

4. Administratif

4.1 Résultat / Rapport

Les arbitres ont l'obligation d'annoncer le résultat du match, selon les directives de l'ASF, après le match. Pour tous les matchs, le rapport doit être envoyé selon les directives régionales par clubcorner.ch. Pour les matchs de l'AWSL et de la LNB, le rapport doit être transmis via clubcorner.ch au plus tard le lendemain du match jusqu'à 10h00. Pour les matchs AWSL, les arbitres sont tenus, directement après le match, de contrôler et éventuellement de corriger, le résultat, les buteuses et les changements de chaque match.

4.2 Fairplay

Les équipes sont tenues de respecter les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain : ponctualité, tenue correcte, présentation. Précédées de l'arbitre, respectivement du trio arbitral, les deux équipes entrent ensemble en colonnes sur le terrain. Avec l'arbitre, elles s'alignent à la hauteur de la ligne médiane. Ensuite, les joueuses se croisent et se saluent, ainsi que l'arbitre, par une poignée de main. Après le coup de sifflet final, les joueuses se serrent la main et celle de l'arbitre. Les entraîneurs et le staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain. Ils respectent les règles du jeu, utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.

4.3 Titre et primes

Le vainqueur du championnat porte le titre de «Winner AXA Women's Cup 2024/25». La gravure est prise en charge par l'ASF. Le Champion suisse reçoit en outre une prime de Fr. 5'000.00.

4.4 Amendes

- | | |
|--|--------------|
| - Le premier forfait en championnat | Fr. 250.- |
| - Tout autre forfait en championnat | Fr. 500.- |
| - Alignement d'une joueuse non qualifiée | Fr. 500.- |
| - Alignement d'une joueuse non autorisée à jouer | Fr. 500.- |
| - Défaut de réponse à la correspondance dans le délai | Fr. 100.- |
| - Pas de liste de joueuses / Pas de formulaires d'inscription disponibles, TOS pas effectué | Fr. 100.- |
| - Report d'un match plus tard que 14 jours avant le match | Fr. 400.- |
| - Comportement antisportif des entraîneurs et fonctionnaires envers l'arbitre, les joueuses, les spectateurs | Décision DFF |

5. Disposition finales

Les matchs de championnat et de la Coupe Suisse ont dans tous les cas la priorité sur les matchs amicaux et les tournois. Les décisions relatives aux protêts, forfaits et sanctions disciplinaires à l'encontre des joueuses, entraîneurs/es et fonctionnaires dans le cadre des compétitions actives de l'AWSL et LNB relèvent de la responsabilité de la Direction du Football Féminin. Les statuts et le règlement disciplinaire de l'ASF font foi. Les cas règlementaires non réglés ou imprévus dans ces prescriptions d'exécution seront réglés définitivement par la Direction du Football Féminin. Ces prescriptions d'exécution ont été approuvées par la Direction du Football Féminin et entrent en vigueur le 1er juillet 2024. Elles remplacent les prescriptions d'exécution de la saison 2023/24.